

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Alerte de niveau 2 : épisode de pollution de l'air aux particules

Nîmes, le 14 février 2023

#pollution

**En raison des arrêtés pris par le préfet des Bouches-du-Rhône, la préfète du Vaucluse et la préfète du Gard, la circulation différenciée est instaurée sur les communes du territoire de la communauté d'agglomération Grand-Avignon, à compter du mercredi 15 février 2023, de 6h00 à 20h00.**

Dans le Gard, il concerne 7 communes :

- Les Angles,
- Pujaut,
- Rochefort du Gard,
- Roquemaure,
- Sauveterre,
- Saze
- Villeneuve-lez-Avignon.

### MISE EN ŒUVRE DE LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE

Compte tenu du dépassement des niveaux de pollution atmosphérique dans le département et afin de limiter les effets sur la santé et l'environnement, il a été décidé de renforcer le dispositif en mettant en œuvre la circulation différenciée dans les conditions définies par l'arrêté inter-préfectoral du 20 janvier 2022, en complément des mesures d'urgence de la procédure d'alerte de niveau 2.

Les restrictions de circulation envisagées dans le cadre de cette mesure pour les deux roues, les véhicules légers et les poids-lourds se font **sur la base des vignettes Crit'Air**.

En conséquence, la circulation des véhicules légers, y compris les deux roues, de classe 4, 5 et non classés ainsi que des poids-lourds de classe 3, 4, 5 et non classés est interdite par arrêté dans le périmètre du bassin de vie d'Avignon.

L'ensemble du réseau routier situé à l'intérieur et bordant le périmètre (cf. carte ci-dessous), en excluant les autoroutes A7 et A9 et certains axes (accès aux parkings relais et aux transports en commun), est concerné.

Cabinet de la préfète  
Service départemental de  
la communication interministérielle

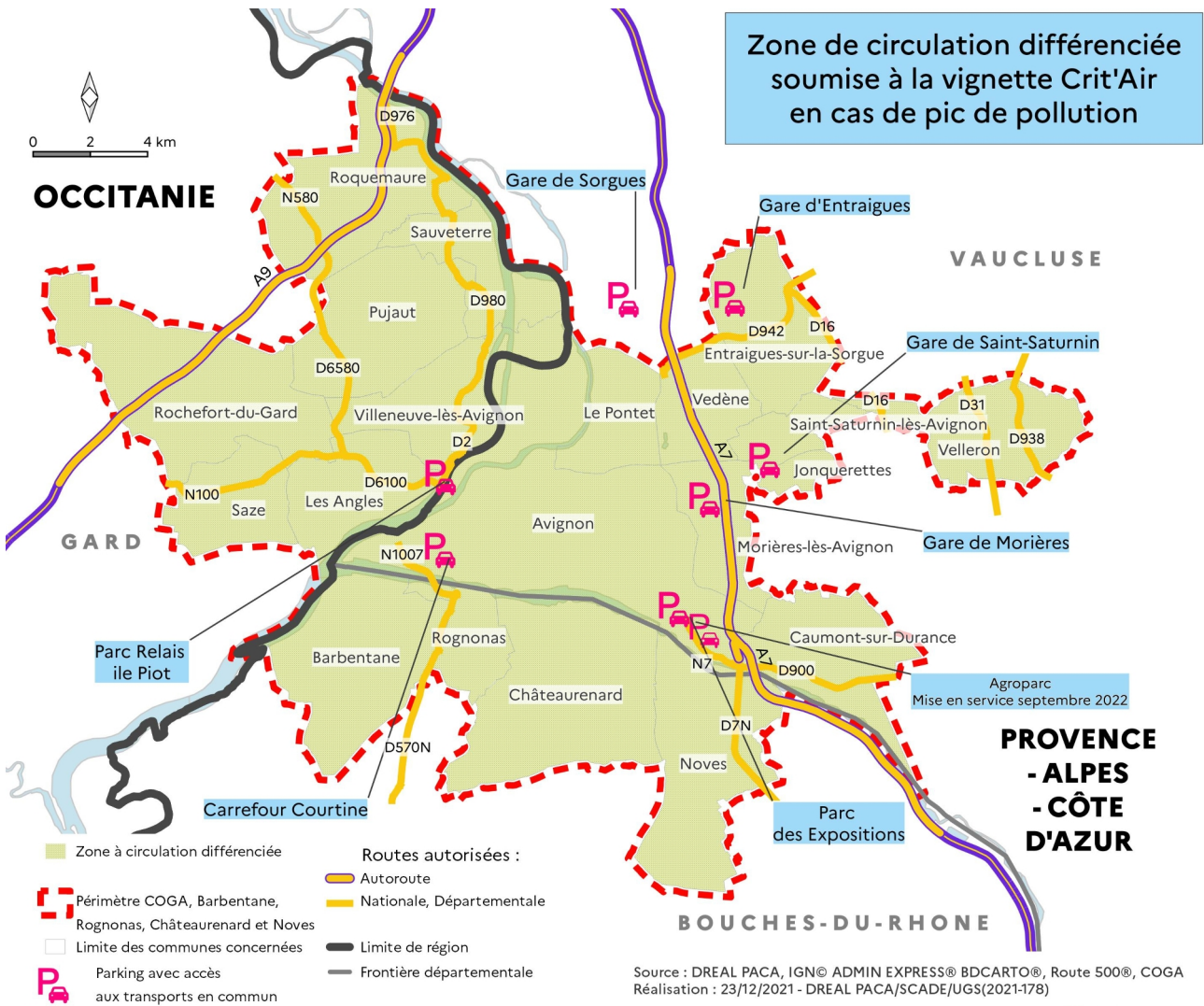
Tél: 04 66 36 40 52 – 04 66 36 40 19

Port: 06 30 19 04 81 – 06 70 65 85 47

Mél: [pref-communication@gard.gouv.fr](mailto:pref-communication@gard.gouv.fr)



**Zone de circulation différenciée  
soumise à la vignette Crit'Air  
en cas de pic de pollution**



**Cabinet de la préfète  
Service départemental de  
la communication interministérielle**

Tél: 04 66 36 40 52 – 04 66 36 40 19  
Port: 06 30 19 04 81 – 06 70 65 85 47  
Mél: [pref-communication@gard.gouv.fr](mailto:pref-communication@gard.gouv.fr)

